

Publié le 13 mars 2012

Michel Vauzelle : « Sécuriser l'alimentation en eau et favoriser un aménagement équilibré du territoire »

Président du Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur, Michel Vauzelle préside également la Société du Canal de Provence (SCP), acteur majeur de la gestion de l'eau en région Paca.



Servir le Public : La maîtrise des eaux a toujours été intimement liée au développement socio-économique de la Provence. Quelle valeur ajoutée apporte la Société du Canal de Provence (SCP) aux collectivités actionnaires et, plus largement, aux habitants et industriels du territoire ?

Michel Vauzelle : L'histoire de la [Société du Canal de Provence](#) a en fait débuté en 1955 lorsque le Conseil général du Var, celui des Bouches-du-Rhône et la Ville de Marseille ont décidé de signer un pacte de solidarité afin de répartir la distribution des eaux du Verdon et ses usages sur ces trois territoires. Cette mutualisation publique des moyens, autour d'une stratégie commune d'aménagement, d'un partage équitable et raisonné de la ressource en eau et de sa sécurisation a, depuis la création officielle de la société en 1957, fait pleinement la preuve de sa pertinence. Cela a profité non seulement aux habitants, mais aussi au développement industriel des Bouches-du-Rhône et à l'agriculture régionale. C'est ce même état d'esprit qui nous guide, un demi-siècle plus tard, et nous permet de lancer des projets ambitieux comme celui de la liaison Verdon/ Saint-Cassien/ Sainte-Maxime afin de sécuriser l'alimentation de l'Est varois, donc de favoriser un aménagement équilibré du territoire régional.

SLP : La bonne répartition de l'eau dans une région où le soleil est abondant est-elle un élément clé ?

MV : Là encore, c'est le principe de solidarité qui prédomine la démarche poursuivie par les partenaires de la SCP. L'eau est un bien vital, rare donc stratégique. Grâce aux 4 800 km de canalisations qui constituent le réseau du Canal de Provence, les conflits d'usage sont maîtrisés, ce qui est une performance pour une région effectivement inondée de soleil. Vous remarquerez d'ailleurs que les épisodes de sécheresse qui ont ces dernières années frappé à plusieurs reprises la France, et en particulier le secteur agricole, ont très peu affecté notre région.

SLP : Le statut de société d'aménagement régional (SAR) est un atout ou un handicap ?

MV : La réponse est sans équivoque, le succès de la SCP tient à son statut public qui responsabilise chaque partenaire au profit d'une vision commune de l'intérêt général. C'est pour consolider cet outil majeur d'aménagement, pour le rapprocher plus encore des attentes de la population et des acteurs de ce territoire, que la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur a souhaité le transfert des biens de l'Etat concédés à la SCP, ce qui est effectif depuis maintenant trois ans. Je tiens à ajouter par ailleurs que la SCP, ses bilans le prouvent, est une entreprise remarquablement bien gérée, ce qui nous permet d'investir fortement chaque année pour une meilleure gestion de la ressource.

SLP : Avec plus de 50 ans d'histoire, la SCP s'est inscrite dans la durée. Qu'est-ce qui a permis ce succès et cette longévité ?

MV : Ce succès est avant tout celui d'une gouvernance bâtie sur la loi du consensus. Les collectivités qui siègent aujourd'hui au conseil d'administration avec la Chambre régionale d'agriculture, le Crédit agricole et la Caisse des Dépôts cultivent rigoureusement la démarche engagée par quelques visionnaires il y a plus de 50 ans en s'appuyant sur l'expertise et le savoir-faire d'un personnel foncièrement attaché à sa mission.

SLP : La SCP a inauguré en février les nouveaux bâtiments de son Pôle Laboratoires qui regroupe trois structures d'analyses et d'essais. C'est une nouvelle structure de pointe au service de la région ?

MV : Cette opération de regroupement des trois laboratoires aux Milles permet à la société de disposer d'une véritable vitrine de son savoir-faire et de favoriser ainsi ses contacts avec ses clients. Grâce à ses compétences, la SCP est en effet de plus en plus sollicitée par des industriels et des

organismes publics, en France comme à l'étranger. Elle participe ainsi au rayonnement international de notre région.

SLP : Le Forum mondial de l'eau est organisé cette année à Marseille, du 12 au 17 mars. La Société du Canal de Provence y jouera un rôle actif ?

MV : Il est évident que la renommée de la SCP a contribué à la désignation de Marseille comme lieu d'accueil de ce rendez-vous international majeur. Beaucoup de pays étrangers sont curieux de l'exemple que constitue cette société, de ses succès techniques comme de son mode de gouvernance. La SCP sera donc, bien entendu, un partenaire actif de cette manifestation, à la fois en présentant son travail sur le stand occupé par la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur dans le cadre du Forum mais surtout par la réunion qu'elle organise le 14 mars à son siège du Tholonet avec les Associations syndicales de propriétaires et la Chambre régionale d'agriculture. Plusieurs centaines de personnes sont attendues à cette journée Aïgo, centrée sur la gouvernance des réseaux d'irrigation en Méditerranée, ce qui prouve la pertinence du modèle mis en œuvre avec la SCP.

Par Marie-Anne RAMAZZINA